21 janvier 2026

AMPERE 2.0

La Direction présente enfin son projet

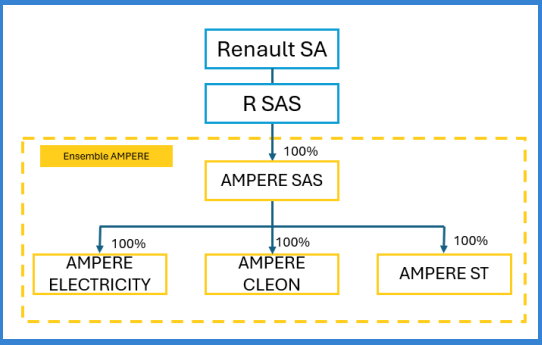
CONTEXTE :

Le 21 janvier, la Direction a réuni l'instance centrale « CCSF » pour présenter aux organisations syndicales représentatives ses réflexions autour d'AMPERE.

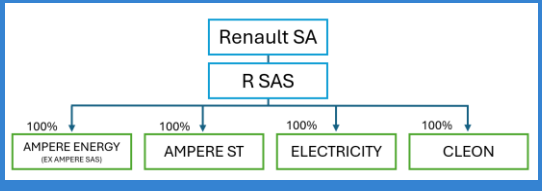
L'ensemble des éléments sera également présenté dans les différents CSE concernés. Certaines actions feront l'objet d'une consultation.

RÉFLEXIONS DE LA DIRECTION :

Pour rappel, AMPERE a été créé le 1er octobre 2023 sous cette forme avec une ambition d'être coté en bourse :



L'introduction en bourse n'ayant pas eu lieu, la Direction nous a présenté ses réflexions concernant sa volonté de simplification et d'adaptation d'AMPERE. Cela conduirait à une nouvelle structure, illustrée ci-dessous :



COORDINATION RENAULT GROUP
Mail : cfecgc.renault.ic@gmail.com

CONCRÈTEMENT QU'EST-CE QUE CELA VEUT DIRE ?

La Direction adapte l'organisation à la réalité actuelle.
Cette évolution se traduit par :

- La fin de la structure juridique actuelle d'AMPERE.
- La transformation, de fait, des 4 établissements (AMPERE SAS, AMPERE ST, ELECTRICITY et CLEON) en filiales autonomes, détenues à **100%** par Renault SAS, à l'image d'autres filiales comme SOVAB, RRG, DIAC,…

INGÉNIERIE

AMPERE SAS

Pour la CFE-CGC, AMPERE SAS est l'entité la plus impactée par cette réorganisation. Sur 2 390 salariés comptabilisés au 1er janvier 2026, 1 290 devraient rejoindre «AMPERE Energy» nouvellement créé. Les salariés concernés sont majoritairement issus des équipes travaillant dans eMotion & eNergy.

Pour les autres, sous réserve de consultation du CSE, ils devraient réintégrer le nouvel établissement IDF Renault SAS via un transfert L1224-1, comme cela avait été le cas lors de la création d'AMPERE. De nouvelles élections professionnelles devraient être organisées d'ici la fin de l'année.

L'impact pour les salariés concernés est évidemment important et semble directement lié à la réorganisation de l'Ingénierie. Même si cette démarche répond en partie à la volonté de simplification, la CFE-CGC restera particulièrement attentive quant à la manière dont sa mise en œuvre se déroulera dans les prochaines semaines. La CFE-CGC réclame un plan d'accompagnement solide des salariés vers leur nouvelle entité.

AMPERE SOFTWARE TECHNOLOGY

La Direction a indiqué que la réorganisation devrait avoir un impact limité pour AST, mis à part le fait que l'entité pourrait devenir une filiale autonome détenue à 100 % par Renault SAS. Aucune élection professionnelle n'est à anticiper.
Au 1er janvier 2026, sur les 1 920 salariés :
• 40 devraient réintégrer Renault SAS
• 10 devraient rejoindre AMPERE Energy
• 1 870 resteraient au sein d'AST

Pour la CFE-CGC, nous sommes satisfaits que la Direction ait maintenu la structure actuelle d'AST et n'ait pas opté pour son démantèlement. Les prochaines échéances seront déterminantes pour l'activité, c'est pourquoi la CFE-CGC restera pleinement mobilisée pour défendre à la fois les salariés et l'activité de demain.

INDUSTRIE

ELECTRICITY

Dans une logique de simplification, la Direction revient sur sa précédente orientation : AMPERE Electricity redevient Electricity. Aucune mutation n'est prévue pour les 4 690 salariés concernés vers un autre établissement et aucune élection professionnelle n'est à anticiper.

La CFE-CGC restera particulièrement vigilante quant aux orientations qui seront données à la filière électrique dans le futur plan stratégique. L'absence d'une entité intégrant « Ingénierie – Industrie » ne doit en aucun cas réduire les ambitions du Groupe, ambitions dont dépendent directement les sites de Douai, Maubeuge et Ruitz.

AMPERE CLEON

Les 2770 salariés d'AMPERE Cléon au 1er janvier resteront à Cléon. Même si AMPERE Cléon est déjà une filiale en soi, celle-ci deviendrait une filiale autonome détenue à 100% par Renault SAS.

La Direction ne nous a pas convaincu sur les raisons qui ont mené à ce que Cléon ne soit pas réintégré au sein de Renault SAS comme auparavant. Dans le contexte actuel, la CFE-CGC estime que Cléon doit rester au sein d'un collectif solide plutôt que d'être isolé, comme le prévoit la Direction. Désormais, charge à elle de prouver sa réelle volonté de maintenir le seul site dédié aux moteurs en France, notamment en lui assurant de nouvelles affectations. Pour la CFE-CGC, la priorité demeure l'ACTIVITÉ, d'autant que l'année 2027 s'annonce particulièrement délicate.

CONCLUSION

La CFE-CGC considère qu'il était **nécessaire et attendu de simplifier l'organisation d'AMPERE**. Le socle social commun doit faciliter ce type de réorganisation et garantir à l'ensemble des salariés le maintien de leurs droits.

Cependant, une inquiétude demeure : **AMPERE, pilier important de la stratégie du Groupe, voit cette modification de structuration et d'organisation intervenir en amont de la présentation du futur plan qui doit être présenté dans quelques semaines.**
Cette démarche nous interpelle…